



COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le député Stéphane Bédard appuie les citoyens

NON À LA NOUVELLE DÉLIMITATION ÉLECTORALE DE LA CIRCONSCRIPTION DE CHICOUTIMI

Chicoutimi, le 11 mai 2008 – Interpellé par les citoyens de son comté sur la proposition du Directeur général des élections du Québec de retirer le secteur nord de Chicoutimi de la circonscription de Chicoutimi, le député Stéphane Bédard confirme qu'il est contre le projet de délimitation proposée.

Le député invite les citoyens et électeurs à s'exprimer sur la proposition de la délimitation électorale de la circonscription de Chicoutimi, en rédigeant un mémoire ou en intervenant directement lors des audiences publiques du 5 juin prochain de la Commission de la représentation électorale.

De plus, une pétition circulera dans les prochains jours pour s'opposer au projet du Directeur général des élections. La population du secteur nord de Chicoutimi est invitée à manifester son désaccord en la signant.

Le député est convaincu que les changements prévus à la carte électorale au Saguenay vont à l'encontre du principe d'une représentation juste et équitable d'une circonscription, selon la définition du Directeur général des élections du Québec, c'est-à-dire que la division de Chicoutimi en deux ne respecte pas les notions de spécificité du territoire, les caractéristiques de la population et la proximité des services offerts.

– 30 –

Source : Louis Jalbert
Attaché politique
Téléphone : 418-543-7797
418-815-2536